



Assemblée

Distr. générale
28 avril 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément à la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée est invitée à prendre note du fait que M. Vishnu Dutt Sharma (Inde), membre de la Commission des finances, a démissionné avec effet au 6 février 2015. M. Sharma avait été élu membre de la Commission par l'Assemblée à la dix-neuvième session de l'Autorité internationale des fonds marins pour pourvoir le siège précédemment occupé par M. Pradip Choudhary (Inde) jusqu'au terme du mandat de ce dernier, soit le 31 décembre 2016.
2. Le paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dispose qu'en cas de décès, d'empêchement ou de démission d'un membre de la Commission des finances avant l'expiration de son mandat, l'Assemblée élit pour achever le terme du mandat un membre appartenant à la même région géographique ou au même groupe d'États.
3. Conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 3 de la section 9 de l'annexe de l'Accord, la Commission des finances est composée de 15 membres ayant les qualifications voulues en matière financière, qui sont élus par l'Assemblée.
4. Par note verbale datée du 21 avril 2015, la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de l'Autorité que M. Madimi Koteswara Rao était proposé comme candidat pour pourvoir le siège laissé vacant par M. Sharma.



5. L'Assemblée notera que s'il est élu, M. Rao siégera à la Commission des finances jusqu'au terme du mandat en question, soit le 31 décembre 2016. Le curriculum vitæ de M. Rao est joint en annexe à la présente note.

Annexe

Curriculum vitæ Madimi Koteswara Rao (Inde)

1. Titres universitaires : Licences de commerce et de droit; maîtrise de droit (droit international et droit constitutionnel)

2. Expérience professionnelle :

Conseiller (affaires juridiques) à la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, depuis juillet 2014

Juriste à la Division des affaires juridiques et des traités du Ministère des affaires extérieures de l'Inde à partir d'avril 1991, puis juriste principal de juin 1994 à mai 1999 et de mai 2003 à mai 2009

Premier Secrétaire (affaires juridiques) à la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation mondiale du commerce à Genève, de juin 1999 à avril 2003

Conseiller (affaires juridiques) au Ministère des affaires étrangères du Gouvernement des Seychelles de juin 2009 à juillet 2012 détaché par le Gouvernement indien dans le cadre d'un programme de coopération technique

Maître de recherche de 1982 à 1984, puis maître de conférences de septembre 1984 à avril 1991 à la Société indienne de droit international à New Delhi; rédacteur-adjoint de l'*Indian Journal of International Law*, d'avril 1986 à avril 1991

3. Expérience de la négociation : traités d'investissement avec l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Canada, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Koweït, le Maroc, le Mexique, Oman, les Philippines, la province chinoise de Taiwan, la Roumanie, la Suède, la Thaïlande, etc.

Accords de libre-échange avec Maurice; l'Union douanière d'Afrique australe; le Japon, Sri Lanka et la République de Corée; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est; et la Thaïlande; et accords préférentiels avec le MERCOSUR, le Chili, etc.

A présidé un groupe officieux d'experts juridiques de la Commission des thons de l'océan Indien (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) en 2007; a traité de questions relevant de la Commission d'indemnisation des Nations Unies; a participé aux travaux de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) et aux groupes de travail sur les pratiques en matière de contrats internationaux, l'arbitrage et le commerce électronique de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international; a participé à la rédaction de projets de règlement de différends, de projets d'amendement, de règles et autres documents pour l'Organisation internationale du commerce (OMC), et est intervenu en qualité de conseil devant les comités de règlement des différends et l'organe d'appel de l'OMC (différends concernant, entre autres, les mesures antidumping visant le linge de lit et l'acier)

4. Travaux de recherche et publications :

a) « Treaty Law of India: Theory and Practice », présenté au Conseil indien de la recherche en sciences sociales (New Delhi, mars 1986);

b) « Antarctic Treaty and Mineral Resources », *in Growing Focus on Antarctica*, R.C. Sharma (dir.), (New Delhi, Rajesh Publishers, 1986), p. 257 à 265;

c) « Legal Aspects of Kachchativu Problem » (île de l'océan Indien située entre l'Inde et le Sri Lanka), *Indian Journal of International Law*, vol. 27 (1) (1987), p. 72 à 82;

d) « Right of Self-Determination in the Post-Colonial Era: A Survey of Juristic Opinion and State Practice », *Indian Journal of International Law*, vol. 28 (1) (1988), p. 58 à 71;

e) L'Inde et le régime juridique de l'Antarctique : étude présentée au Ministère indien des affaires extérieures (mars 1988);

f) Coauteur avec S.K. Agrawala de « Nationality and International Law in Indian Perspective », *in Nationality and International Law in Asian Perspective*, Ko Swan Sik (éd.) (Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1990), p. 65 à 123;

g) Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international : étude présentée au Ministère indien des affaires extérieures (septembre 1989);

h) « International Corporate Sector: The Move Towards Code of Conduct », *Company Law Journal*, vol. 1 (mars 1988), p. 50;

i) « International Corporate Sector: U.N. Code of Conduct I to IV », *Company Law Journal*, vol. 1 et 2 (avril, mai, juin et juillet 1988), p. 181, 31, 85 et 131;

k) « Terrorist Law Vs. Corporate Law », *Company Law Journal*, vol. 2 (juillet 1988), p. 123;

l) Conférences devant la Société indienne de droit international, l'Institut diplomatique du Ministère des affaires extérieures et l'Institut indien du commerce extérieur;

m) Notes de recherche portant entre autres sur la protection des emblèmes, des logotypes et des noms de domaines en Inde; la saisie des biens appartenant aux étrangers; le régime des immunités; les droits de transit;

n) Participation à un programme de recherche sur les droits et devoirs des États riverains de fleuves internationaux, organisé par le Centre d'études et de recherche en droit international et relations internationales de l'Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas), du 13 août au 7 septembre 1990.